



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Mercredi 25 septembre 2013

BRETAGNE 

Réunion des Présidents de Ligues et Comités Régionaux



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Réunion des Présidents de Ligues et Comités Régionaux
Mercredi 25 septembre 2013



Ouverture par la Présidente



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Réunion des Présidents de Ligues et Comités Régionaux
Mercredi 25 septembre 2013

BRETAGNE ^{BE}

Intervention sur le haut niveau

Stéphane Le BRUN

CROS Bretagne



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

- Le Haut Niveau
 - Définition
 - État des lieux : PES, listes
 - Les limites
 - Une limite « Bretonne »?
- Deux idées « Force »
- Des réponses déjà existantes



SOMMAIRE

DEUXIEME PARTIE

- CONTEXTE
- UN DEVOIR
- LA PROPOSITION DE LA COMMISSION
- LES OUTILS D'AIDE A LA DECISION
- ATTEINDRE DE NOUVEAUX FINANCEURS
- SOLLICITER LES MEDIAS



LE HAUT NIVEAU / Définition

Code du sport :

- Chapitre Ier : Sport de haut niveau
 - Article L221-2 Modifié par Décret n°2013-264 du 28 mars 2013 - art. 1
 - Le ministre chargé des sports arrête, au vu des propositions des fédérations, la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau.
 - Il arrête dans les mêmes conditions la liste des sportifs Espoirs et celle des partenaires d'entraînement.
- Instruction N° 09-028 JS du 19 février 2009
 - Le parcours de l'excellence sportive est propre à chaque fédération. Il organise l'ensemble des structures labellisées et des dispositifs, ainsi que l'accompagnement du sportif pour atteindre le plus haut niveau international.

● Les structures PES





LE HAUT NIVEAU / État des lieux

- Les listes :
 - 289 Sportifs de haut niveau, représentant 40 disciplines
 - Élite : 37
 - Senior : 97
 - Jeune : 148
 - Reconversion : 7
 - 391 Espoirs
 - 11 Partenaires d'entraînement
 - Total des sportifs listés : 691 sportifs listés en Bretagne en avril 2013

Des limites ?

- En référence aux 44 disciplines conventionnées par la DR et aux 57 fédérations (olympiques ou non) qui compte au moins une discipline reconnue de haut niveau :
 - Le nombre de disciplines ayant une structure intégrée au PES de leur fédération est : 18
 - Le nombre de disciplines ayant une structure correspondant au meilleur niveau du PES : 6
- Le nombre de listés haut niveau (289 en 2013) est relativement stable, s'affichant en très légère baisse (comme dans la plupart des Régions : effet mécanique). Nos athlètes « haut niveau » représente 4,1% des athlètes de haut niveau en France, les athlètes espoirs représente 4,9% des espoirs de France. En 2011 le « Diagnostic territorial » situait la Bretagne à la 6^{ème} place avec 5% des listés en France (toutes catégories confondues). Nous étions loin des trois régions de tête : IdF, PACA, Rhône Alpes qui comptabilisent près de 40% des listés à elles trois.
- Cependant ce nombre de listés présente une grande disparité : 5 disciplines concentrent 60% des listés : voile (77), Canoë-kayak (27), cyclisme (26), foot (22), roller (20).
- Les 40% restant concernent 35 disciplines, dont 27 comptent 4 listés ou moins



Une limite « Bretonne » ?

Le nombre de listés est bon mais, comme le souligne le « diagnostic territorial » :

« la Bretagne est mieux positionnée que la référence nationale pour la production de jeunes talents puisque elle dispose de 11% d'athlètes listés espoirs en plus que la France. En revanche, elle est assez nettement en recul concernant les sportifs de haut niveau (12% de moins que la France) »

Peut être le même constat pourrait il être fait entre le nombre de listés « jeune » et listés « senior » et « élite ».



Deux idées-forces

- C'est au sein du club que l'athlète doit éclore, grandir, arriver à maturation et briller, *étant entendu que sa formation peut et, si elles existent, doit passer par les structures de formation.*
- Les dynamiques, les logiques de fonctionnement, les besoins liés au haut niveau vont être différents d'une discipline à une autre, il faut pouvoir y répondre de manière spécifique.



Des réponses déjà apportées

- **Les CEFC**

- En créant, en 2006, le label "Centre d'entraînement et de formation des clubs phares" (CEFC), la Région Bretagne et la Direction régionale de la jeunesse et des sports (DRJS) souhaitent apporter un signe de reconnaissance aux centres de formation de qualité et les aider à obtenir la labellisation CFCP (pour les sports collectifs).
- En 2013, on compte 7 CEFC et 5 CFCP

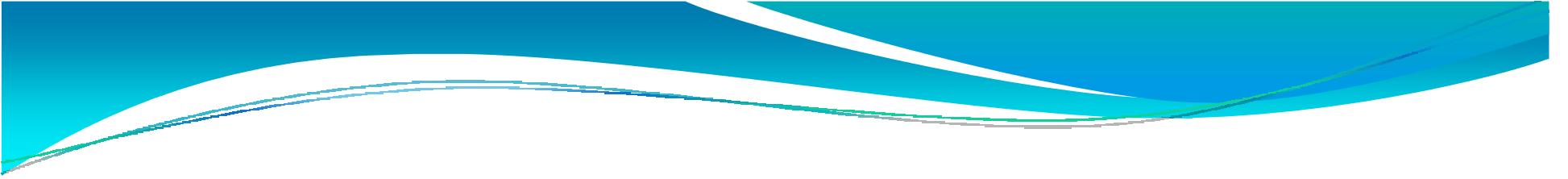
- **La notion de clubs phares**

- En même temps, naissait l'idée de clubs phares. En 2013, on compte 14 clubs phares : Rennes, Brest, Guingamp (filles et garçons), Lorient, Vannes en football, Cesson RM et Brest Penn ar bed en handball, Léon Trégor et Ujap Quimper en basket, Garde du Vœu Hennebont et Quimper Cornouaille en tennis de table, Goëlo Saint Briec et Rennes Volley en volley ball



Des réponses déjà apportées

- Les structures d'accès au Pes :
 - CLE : 52 structures.
 - 23 sports représentés
 - près de 900 sportifs concernés
 - 3 fédérations ont placé leur CLE dans le PES durant la précédente olympiade
 - en moyenne 15% des effectifs des pôles proviennent des CLE
 - SSU : 10 structures, 9 disciplines



POUR ALLER PLUS LOIN

- Contexte :
 - De plus en plus concurrentiel
 - r/ volumes d'entraînement
 - r/ moyens financiers nécessaires
 - Des ressources financières qui stagnent, au mieux
 - Une région attachée à sa formation initiale



L'ENJEU

- Chaque discipline doit se fédérer autour d'une « filière de formation ».
- Dans quels clubs les athlètes vont-ils
 - Éclorre ?
 - Grandir ?
 - S'épanouir ?
 - Briller ?
- En relation avec quelle structure ?



L'ENJEU

- Peu de discipline pourront se permettre d'avoir plusieurs clubs permettant aux athlètes de « Briller »
 - Accueillir les listés élite et seniors
 - Club au niveau Européen ou au meilleur niveau Français
- Les clubs doivent s'entendre sur une synergie structurelle



CE QUE NOUS VOUS PROPOSONS

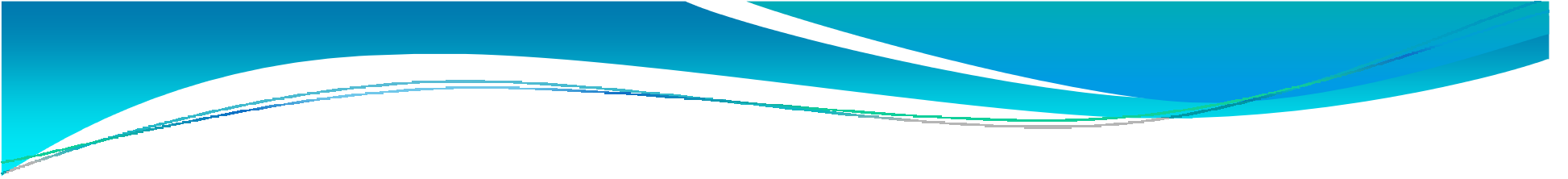
- Des rencontres par disciplines afin de prendre connaissance de cette structuration (si elle existe) et / ou inciter à cette structuration.
- En s'appuyant sur votre Plan Sportif Territorial
- La rencontre se fera avec les comités / ligues régionales, les comités départementaux, le ou les clubs concernés, le coordonnateur ETR, les responsables de structure



CE QUE NOUS VOUS PROPOSONS

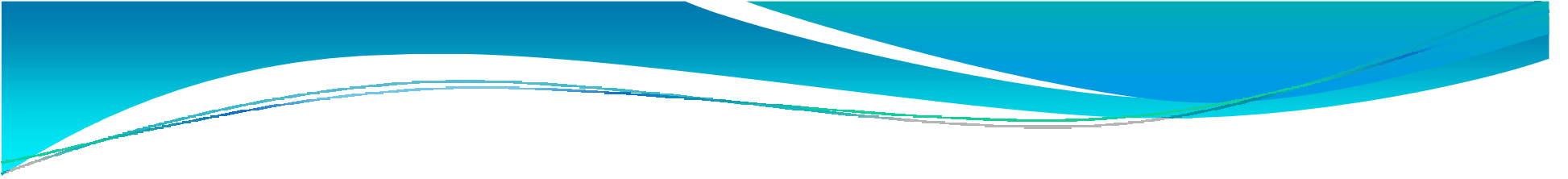
- Mise en relation Formation / clubs

	Où ?			
CLUB	ECLORE	GRANDIR	S'EPANOUIR	BRILLER
En relation avec quelle structure ?		Cle ? Quelle relation ?	Pôle Espoir ? Quelle relation ?	Pôle France ? Quelle relation ?
Quels moyens mobilisés ?		Encadrement ? Financiers (quelle structure économique pour ces clubs) ? Infra structure ?		
Quel enjeu autour de quel partenaire ?		État, région, fédération... ?		



LA MISSION DU CROS

- Logique verticale :
 - Nous souhaitons connaître mieux vos projets de Ligues / Comités,
 - Nous souhaitons valoriser les logiques territoriales
 - Il faut donner du sens aux besoins



LA MISSION DU CROS

- Logique horizontale :
 - Au fur et à mesure des rencontres, c'est l'ensemble des projets que nous pourrions visualiser sur le territoire.
 - Apparaîtrons certainement :
 - Des attentes communes
 - Des opportunités de développement...
 - Nous devons être porteurs de projets communs



CREATION D'UN LABEL ?

- Nous pourrions envisager la création d'un label autour de l'idée des clubs au plus haut niveau national, permettant aux athlètes « produits en Bretagne » de porter les couleurs de leur Région au plus haut niveau européen et international.



ATTEINDRE DE NOUVEAUX FINANCEURS

- La connaissance des besoins,
- La coordination des niveaux,
- La synergie autour de la formation,
- La création d'un label...

Autant d'éléments qui pourraient faciliter l'accès aux financeurs :

Publics, qui vont être de plus en plus demandeurs de « sens »

Privés en leur apportant des éléments nouveaux (positionnement sur la région, investissement transversal...)



AIDER LES MEDIAS A SE DIVERSIFIER

- Les médias se concentrent sur un nombre limité de disciplines.
 - Stratégie propre
 - Méconnaissance des niveaux réels dans certaines disciplines
- Proposons une cartographie des niveaux
 - Incitons à l'exposition média de nos futurs clubs labellisés

MERCI DE VOTRE ATTENTION



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Réunion des Présidents de Ligues et Comités Régionaux
Mercredi 25 septembre 2013

BRETAGNE ^{BE}

Intervention sur l'emploi

Patrick BERTAUD

CROS Bretagne



Sources

- ***REF BRETAGNE***

CRESLB (Centre de Ressources et d'Expertise du Sport et des Loisirs de Bretagne)

Travail réalisé sur la base des questionnaires envoyés aux
Ligues et Comités Régionaux (2012/2013)

75 réponses sur 81



L'emploi dans les Ligues et Comités Régionaux

On dénombre 186 emplois

	Femmes	Hommes
Emploi technique	20,4	76,5
Emploi administratif	71	24,5

- Sources : GREF

L'emploi

Nombre d'emploi	Nombre de ligues
0	30 ligues n'ont aucun salarié
1 ou 2	22 ligues/comités
3 ou 4	11 ligues/comités
5 ou 6	4 ligues/comités
7 ou 8	5 ligues/comités
20	1 ligue/comité
34	1 ligue/comité

- Sources : GREF



Les ETP

dans les Ligues et Comités Régionaux

	Femmes	Hommes
Emploi technique	13,5	54,43
Emploi administratif	54,13	21,55

- Sources : GREF



L'emploi dans les Comités Départementaux

Nombre global	205
ETP	135,91

- Sources : GREF

Les aides à l'emploi dans le sport

Nom du dispositif	Institutions	Objectif	Description	Nb
Emploi sportif qualifié (ESQ)	CNDS National	Structuration et développement	Ancien dispositif	17
Emplois CNDS	CNDS part territoriale DRJSCS / DDCS	Structuration et développement	Dégressive sur 4 ans renouvelable	103 (75% clubs, 20% CD, 5% CR)
Emplois CNDS à forte utilité sociale	CNDS part territoriale DRJSCS / DDCS	Structuration et développement	Non dégressive Aide au dvlpt de l'encadrement sportif qualifié dans les territoires défavorisés	10
CUI – CAE	Pôle emploi / DIRECCTE	Insertion des personnes	Arrêté préfectoral 70 % du SMIC brut	
Contrat de génération	Pôle emploi / DIRECCTE	Emploi des jeunes Maintien des seniors Transmission des compétences	Embauche d'un jeune de moins de 26 ans et maintien d'un salarié de 57 ans et plus	
Emplois associatifs d'intérêt régional	Conseil régional	Structuration et développement	Dégressive sur 4 ans, renouvelable	
Aide à l'emploi	Conseils généraux	Structuration et développement		
	Fédérations sportives	Structuration et développement	Selon la fédération	
Emploi d'avenir	Pôle emploi / DIRECCTE	Insertion des personnes	75 % du SMIC brut	9 (mai 2013)



LES EMPLOIS D'AVENIR

La loi créant les emplois d'avenir a été adoptée par le Parlement le 9 octobre 2012, ses décrets ont été publiés le 31 octobre 2012.

Globalement, qu'est-ce que c'est ?

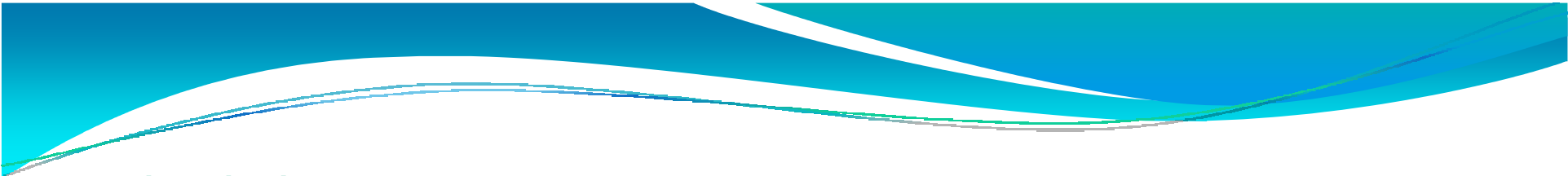
Les emplois d'avenir constituent une première expérience professionnelle et une deuxième chance d'acquérir une qualification pour les jeunes peu ou pas qualifiés.

Ce dispositif s'insère dans un engagement plus global du gouvernement en faveur de l'emploi. Les emplois d'avenir répondent à l'urgence de la situation des jeunes sans emploi ni qualification. Ils constituent le premier volet de cette politique : ils seront notamment suivis par les contrats de génération en 2013.



Plus précisément les emplois d'avenir se sont :

- Un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans, à temps plein
- Une formation pour apprendre un métier
- Un suivi personnalisé professionnel
- Vos compétences acquises durant le déroulement de l'emploi d'avenir seront reconnues par une attestation d'expérience professionnelle.
- La présentation à un concours ou à un examen pour acquérir un diplôme sera favorisée pendant ou à l'issue d'un emploi d'avenir.
- Vous aurez un référent au sein de votre mission locale ou de votre Cap emploi qui vous accompagnera pendant tout le temps de l'emploi d'avenir pour construire votre projet professionnel et vous aider à résoudre vos problèmes (logement, santé, mobilité, difficultés avec l'employeur).



Qui vais-je employer ?

Des jeunes de 16 à 25 ans ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés.
Sans diplôme ou niveau CAP/BEP et avez été en recherche d'emploi 6 mois au cours des 12 derniers mois.

Sont acceptés :

- les diplômes de niveau 4 (sans baccalauréat) BPJEPS / BEES 1er degré
- les diplômes de niveau 5 : BAPAAT

Comment ça marche ?

1- Prenez contact avec Pôle Emploi ou la mission locale la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés).

2- Des candidats potentiels vous sont proposés

3 - Quand votre choix est fait remplissez une demande d'aide d'emploi d'avenir comprenant description de poste, sa place dans l'organisation, les actions d'accompagnement et de formation. Cette demande devra être signé par le candidat, la mission locale et vous même.

4 - Vous signez le contrat de travail (CDI ou CDD)



Montant de l'aide

L'aide est de 75 % du SMIC brut pour les employeurs du secteur non marchand .

Estimation du cout d'un emploi d'avenir

Base Salaire Minimum Conventionné de la Convention collective nationale du sport (1er janvier 2013)

Simulation pour un emploi à temps plein (associations, collectivités, organismes à but non lucratif)

Rémunération brute mensuelle (niv. SMIC) **1425 euros**

Montant de l'aide : **1070 euros**

Reste à payer sur rémunération brute mensuelle : **356 euros**

+ d'info sur le site de [la DIRECCTE Bretagne](#) (Fiches pratiques, guide employeur, etc.)



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Réunion des Présidents de Ligues et Comités Régionaux
Mercredi 25 septembre 2013



Témoignage sur les emplois d'avenir M. GRECIET – Tir à l'Arc



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Réunion des Présidents de Ligues et Comités Régionaux Mercredi 25 septembre 2013

Le CNAR Sport propose les outils suivants :

- Monographies de pérennisation d'emplois aidés
- Outil de calcul du coût de l'emploi
- Vadémécum de la création d'emploi
- le guide de la fonction employeur

Ainsi que des fiches infos

- Fiches emploi : dispositifs d'aide à l'emploi

La DIRRECTE (rubrique emploi/accès et retour à l'emploi)

- Dispositifs d'aide à l'emploi





COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Réunion des Présidents de Ligues et Comités Régionaux
Mercredi 25 septembre 2013



Martine GROHEUX
DRJSCS